

Image not found or type unknown



## Donation succession en cas de vente

Par **essouane**, le **10/03/2015** à **19:14**

Bonjour,

Que devient une donation en usufruit nue propriété si le bien a été vendu sans rachat immobilier l'argent qui aura été généré par cette vente conservera t-il le même calcul au moment de la succession avec son abattement fiscal?

Cordialement

Par **domat**, le **10/03/2015** à **20:05**

bsr,

si un bien démembré en usufruit et nue-propiété a été vendu, l'argent du prix de vente est réparti selon le choix de l'usufruitier et du nu propriétaire (l'application du barème fiscal n'est pas une obligation)chacun disposant à son gré de la somme reçue.

il n'y a plus d'usufruit ou de nue propriété le bien n'existant plus.

cdt